

Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham

LE 4 MARS 2013

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL

Procès-verbal d'une séance ordinaire du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham, tenue le 4 mars 2013, à 19 h, à la salle du Centre communautaire Louis-Renaud, situé au 270, route du Canton, à Brownsburg-Chatham; lieu autorisé par la résolution numéro 10-05-170.

Sont présents madame la conseillère et messieurs les conseillers :

Siège numéro 1 : Paule Blain Clotteau
Siège numéro 2 : Louis Quevillon
Siège numéro 3 : André McNicoll
Siège numéro 4 : Serge Riendeau
Siège numéro 5 : Richard Boyer

Est absent monsieur le conseiller:

Siège numéro 6 : Jean-Claude Lalonde

Formant quorum sous la présidence de Monsieur le Maire, Georges Dinel.

Est également présent :

Monsieur René Tousignant, directeur général, greffier et trésorier

MOMENT DE RÉFLEXION

Un moment de réflexion est demandé par monsieur le Maire Georges Dinel.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte à 19 h par Monsieur le Maire, Georges Dinel, référant à l'ordre du jour.

1. Moment de réflexion
2. Ouverture de la séance
3. Adoption de l'ordre du jour

Dix-neuf (19) personnes étaient présentes dans la salle des délibérations.

4. Période de questions
5. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 4 février 2013

Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham

6. Adoption du rapport des engagements par fournisseurs au fonds d'administration pour 2012 et le mois de février 2013

(100 039.44 \$)

7. Dépôt par le directeur général, greffier et trésorier des rapports suivants :

- Liste des comptes autorisés et payés en date du 28 février 2013

**Chèques 534 786,73 \$ + Paiement par Internet 131 854,79 \$
= 666 641.52 \$**

- Rapport budgétaire préliminaire en date du 28 février 2013

- Rapport mensuel du Service de l'urbanisme, incluant les demandes de lotissement et les demandes de certificats d'autorisation en cours

**Valeur au cours du mois de février : 18 000,00 \$
Valeur pour l'année 2013 : 658 300,00 \$**

- Rapports mensuels du Service de sécurité incendie pour les mois février 2013

**6 interventions
2 interventions (entraïdes)**

GESTION ET ADMINISTRATION

- G.1 Approbation du règlement d'emprunt numéro 2013-08 adopté par la Régie d'assainissement des eaux usées de Chatham/Lachute (RAEUCL) décrétant un emprunt et une dépense n'excédant pas 850 000 \$ pour les travaux d'enlèvement et de disposition des boues des étangs d'aération
- G.2 Appui à la Municipalité régionale de comté (MRC) d'Argenteuil – Projet de loi numéro 14 – Statut bilingue des municipalités
- G.3 Mandat de signature : Entente industrielle relative à l'utilisation des ouvrages d'assainissement des eaux usées et de fourniture d'eau potable entre la Ville de Brownsburg-Chatham et la compagnie « Orica Canada inc. »

Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham

- G.4 Reconduction du mandat de vente des terrains appartenant à la Ville et étant connus comme faisant partie du « Remembrement des terres », à madame Gisèle Leung, agent immobilier affilié du « Groupe Sutton-Clodem inc. »
- G.5 Vente de cadastres de rues à la Ville par la compagnie «Le Domaine Lacasse Brownsburg inc.»
- G.6 Travaux correctifs / Élimination des rejets du déversoir Bradford
- G.7 Adoption de la Politique sur l'utilisation des ressources de la Ville de Brownsburg-Chatham, à des fins personnelles
- G.8 Appui à la Municipalité régionale de comté (MRC) d'Argenteuil – Barrages anthropiques – Demande au gouvernement du Québec de mettre sur pied un programme dédié à la mise aux normes des barrages et de procéder à une modification législative
- G.9 Substitution de procureurs au tribunal administratif du Québec (Section des affaires immobilières) et demande de transfert des dossiers
- G.10 « *Fondation du Maire de Brownsburg-Chatham* » – Nomination des membres du Conseil d'administration

COMMUNICATIONS ET RESSOURCES HUMAINES

- RH-1 Autorisation d'une nouvelle grille salariale pour les salariés étudiants de la Ville de Brownsburg-Chatham pour la saison estivale 2013 / approbation
- RH-2 Lettre de démission du directeur du service de la sécurité incendie

LOISIRS

- L.1 Demande d'appui financier dans le cadre du « Relais pour la Vie »
- L.2 Installation d'un système d'air climatisé à la bibliothèque municipale
- L.3 Maison des jeunes de Brownsburg-Chatham – Demande de subvention 2013

URBANISME ET ENVIRONNEMENT

- U.1 Demande de dérogation mineure numéro DM-2013-001 – lot projeté 982-109 du cadastre du canton de Chatham (lot sur le chemin Janitens) – Monsieur José Castro

***Procès-verbal du Conseil municipal de la
Ville de Brownsburg-Chatham***

- U.2 Cession pour frais de parcs et terrains de jeux – Demande de permis de lotissement numéro 2012-00027 – Lots numéros 982-109 et 982-110 du cadastre du Québec
- U.3 Abrogation et remplacement de la résolution numéro 12-12-373 adopté le 3 décembre 2012 -Cession pour fins de parcs et de terrains de jeux / Demande de permis de lotissement numéro 2012-00023 / Création des lots 5 160 663 et 5 160 664 du cadastre du Québec
- U.4 Cession pour frais de parcs et terrains de jeux – Demande de permis de lotissement numéro 2013-00002 – Lots numéros 5 243 634 à 5 243 648, 5 251 896, 5 243 897 et 5 243 660 du cadastre du Québec
- U.5 Autoriser la signature de l’entente promoteur entre la Ville de Brownsburg-Chatham et la compagnie 7217021 Canada inc relativement à un projet de développement résidentiel : prolongement de la rue McIntosh – Autorisation et mandat de signature
- U.6 Addenda au protocole d’entente promoteur entre la Ville de Brownsburg-Chatham et la compagnie 7217021 Canada inc visant un projet résidentiel : prolongement de la rue McIntosh / Compensation pour milieux humides
- U.7 Avis de motion : Règlement sur le plan d’urbanisme numéro 196-2013
- U.8 Adoption du projet de Règlement sur le plan d’urbanisme numéro 196-2013
- U.9 Avis de motion : Règlement de zonage numéro 197-2013
- U.10 Adoption du projet de Règlement de zonage numéro 197-2013
- U.11 Avis de motion : Règlement de lotissement numéro 198-2013
- U.12 Adoption du projet de Règlement de lotissement numéro 198-2013
- U.13 Avis de motion : Règlement de construction numéro 199-2013
- U.14 Adoption du projet de Règlement de construction numéro 199-2013
- U.15 Avis de motion : Règlement sur les permis et certificats numéro 200-2013
- U.16 Adoption du projet de Règlement sur les permis et certificats numéro 200-2013
- U.17 Avis de motion : Règlement sur les plans d’implantation et d’intégration architecturale (PIIA) numéro 201-2013

Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham

- U.18 Adoption du projet de Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) numéro 201-2013
- U.19 Demande d'autorisation auprès de la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) afin d'autoriser un usage autre qu'agricole, soit l'usage de concassage et d'ajouter cet usage à la décision numéro 365976 pour la propriété située sur le lot 4 423 038 du cadastre du Québec, située sur la montée Hall et ce jusqu'au 1er février 2016

TRAVAUX PUBLICS (*Équipements et infrastructures hygiène du milieu*)

- T.P.1 Autorisation à payer le décompte #9 final de « Les Constructions CJRB inc. » pour les travaux de construction de nouvelles conduites d'aqueduc et d'égout domestiques et réfection de la chaussée, sur la rue Saint-Joseph et acceptation finale des travaux incluant la dernière couche d'asphalte
- T.P.2 Résultat d'appel d'offres public – Honoraires professionnels – Services pour l'agrandissement de la Marina du Camping municipal, située au 457, route des Outaouais – Octroi de mandat
- T.P.3 Signalisation routière pour le Saint Monastère Vierge Marie la Consolatrice - 827 chemin de la Carrière
- T.P.4 Résultats d'appel d'offres public pour les services de route de rinçage unidirectionnel et inspection des bornes incendies 2013 – Octroi de mandat
- T.P.5 Résultats ouverture de soumissions par invitations pour la fourniture de vêtements de travail pour les employés cols-bleus de la Ville de Brownsburg-Chatham pour l'année 2013 – Autorisation d'achat
- T.P.6 Résultats de l'appel d'offres public pour la fourniture, la livraison et l'épandage de chlorure de calcium liquide ou de magnésium liquide pour l'année 2013 – Autorisation des travaux et octroi du mandat
- T.P.7 Résultats d'appel d'offres public pour l'achat ou la location de véhicules pour divers services de la Ville de Brownsburg-Chatham – Autorisation d'achat
- T.P.8 Demande d'autorisation de madame KC McLean d'Août pour circuler sur le territoire de la Ville de Brownsburg-Chatham entre les dates du 29 avril au 2 mai 2013
- T.P.9 Résultats d'appel d'offres public – Honoraires professionnels – Préparation de plans et devis – Agrandissement de la réserve d'eau potable à l'usine de filtration – Octroi de mandat

Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham

8. *Correspondance*
9. *Dossiers des membres du Conseil municipal*
10. *Varia*
11. *2^{ième} période de questions*
12. *Levée de la séance*

13-03-51

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont pris connaissance de l'ordre du jour proposé ;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de reporter trois (3) points à l'ordre du jour, à savoir :

- G.3 Mandat de signature : Entente industrielle relative à l'utilisation des ouvrages d'assainissement des eaux usées et de fourniture d'eau potable entre la Ville de Brownsburg-Chatham et la compagnie « Orica Canada inc. »
- L.3 Maison des jeunes de Brownsburg-Chatham – Demande de subvention 2013
- T.P.3 Signalisation routière pour le Saint Monastère Vierge Marie la Consolatrice - 827 chemin de la Carrière

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Serge Riendeau, appuyé par monsieur le conseiller Louis Quevillon et il est résolu :

QUE l'ordre du jour soit et est adopté avec les modifications apportées.

Adoptée à l'unanimité

PÉRIODE DE QUESTIONS

7h01 minute, la période des questions est ouverte.

De 7h01 à 7h10 minutes, des contribuables posent des questions sur un dossier et monsieur le Maire, Georges Diné, leur répond.

Monsieur le Maire adresse, au nom de la population, des félicitations aux citoyens et citoyennes de la Ville de Brownsburg-Chatham qui ont reçu la médaille du Jubilé pour souligner leur contribution à la communauté, à savoir :

- Madame Émily Clark
- Madame Madeleine St-Denis
- Monsieur Louis Quevillon
- Monsieur André McNicoll
- Monsieur Daniel Prévât.

Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham

13-03-52 ADOPTION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE ORDINAIRE DU 4 FEVRIER 2013

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 4 février 2013;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller André McNicoll, appuyée par monsieur le conseiller Serge Riendeau et il est résolu :

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 4 février 2013 soit et est adopté.

Adoptée à l'unanimité

13-03-53 ADOPTION DU RAPPORT DES ENGAGEMENTS PAR FOURNISSEURS AU FONDS D'ADMINISTRATION POUR 2012 ET LE MOIS DE FEVRIER 2013

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont pris connaissance des documents transmis par le Directeur général, greffier et trésorier, monsieur René Tousignant;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Louis Quevillon, appuyé par monsieur le conseiller André McNicoll et il est résolu :

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham approuve la liste des comptes à payer par fournisseurs au fonds d'administration pour le mois février 2013, au montant de : 100 039.44 \$.

QUE ces documents fassent partie intégrante du procès-verbal comme s'ils étaient ici au long reproduit.

Adoptée à l'unanimité

DÉPÔT PAR LE DIRECTEUR GÉNÉRAL ET TRÉSORIER, MONSIEUR RENÉ TOUSIGNANT DES DOCUMENTS SUIVANTS :

- Liste des comptes autorisés et payés en date du 28 février 2013

**Chèques 534 786,73 \$ + Paiement par Internet 131 854,79 \$
= 666 641.52 \$**

- Rapport budgétaire préliminaire en date du 28 février 2013

- Rapport mensuel du Service de l'urbanisme, incluant les demandes de lotissement et les demandes de certificats d'autorisation en cours

**Valeur au cours du mois de février : 18 000,00 \$
Valeur pour l'année 2013 : 658 300,00 \$**

Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham

- Dépôt du procès-verbal du Comité consultatif d'urbanisme du 7 février 2013
- Rapports mensuels du Service de sécurité incendie pour le mois de février 2013

6 interventions
2 interventions (entraïdes)

GESTION ET ADMINISTRATION

13-03-54

APPROBATION DU REGLEMENT D'EMPRUNT NUMERO 2013-08 ADOPTE PAR LA REGIE D'ASSAINISSEMENT DES EAUX USEES DE CHATHAM/LACHUTE (RAEUCL) DECRETANT UN EMPRUNT ET UNE DEPENSE N'EXCEDANT PAS 850 000 \$ POUR LES TRAVAUX D'ENLEVEMENT ET DE DISPOSITION DES BOUES DES ETANGS D'AERATION

CONSIDÉRANT que suite à l'opération des étangs d'aération depuis l'année 2000, une accumulation des boues réduisant la performance des étangs est observée;

CONSIDÉRANT QUE l'accumulation des boues au fond des étangs réduit ainsi le volume des eaux qui y circulent et contribue à diminuer le temps de séjour et la qualité du traitement;

CONSIDÉRANT QUE la mesure d'accumulation des boues dans les étangs aérés, rapport du 21 juin 2012 par la firme « Écho-tech H2O inc. », démontre des pourcentages dépassant la norme de 15%;

CONSIDÉRANT QUE la firme « LBHA » a évalué les coûts et produit un estimé des frais principaux au montant de 732 135,50 \$ avant taxes, lequel est joint en annexe « A » du règlement numéro 2013-008 adopté par la RAEUCL;

CONSIDÉRANT QUE l'évaluation des frais incidents préparée par le responsable technique et produite en annexe « B » dudit règlement est de 117 867,50 \$;

CONSIDÉRANT QUE l'enlèvement et la disposition des boues s'effectuent normalement à un intervalle de 10 ans et, est donc considéré comme s'il s'agissait de frais d'exploitation;

CONSIDÉRANT QUE les frais d'exploitation son répartis selon la formule de l'article 3.2.3. de l'entente, en considérant les charges organiques et hydrauliques moyennes de chaque municipalité pour la période comprise entre 2001 et 2012 inclusivement;

Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham

CONSIDÉRANT QUE le tableau de répartition des coûts pour l'enlèvement et la disposition des boues préparé par le responsable technique, monsieur Gilles Neveu, ingénieur, et produit en annexe « C » dudit règlement, attribue à 89,31% à la Ville de Lachute et à 10,69% à la Ville de Brownsburg-Chatham la responsabilité de la facture;

CONSIDÉRANT QU'un tel règlement d'emprunt est soumis à l'approbation des municipalités membres sur le territoire desquelles la RAEUCL a compétence;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont pris connaissance du rapport de service du Directeur général, greffier et trésorier, monsieur René Tousignant, ainsi que de ses recommandations ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Serge Riendeau, appuyé par monsieur le conseiller Richard Boyer et il est résolu :

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham approuve le règlement numéro 2013-008 décrétant un emprunt et une dépense n'excédant pas 850 000 \$ pour les travaux d'enlèvement et de disposition des boues des étangs d'aération adopté par la Régie d'assainissement des eaux usées de Chatham/Lachute le 24 janvier 2013.

Adoptée à l'unanimité

13-03-55

APPUI A LA MUNICIPALITE REGIONALE DE COMTE (MRC) D'ARGENTEUIL – PROJET DE LOI NUMERO 14 – STATUT BILINGUE DES MUNICIPALITES

CONSIDÉRANT la résolution numéro 13-01-049, adoptée par la Municipalité régionale de comté (MRC) d'Argenteuil relativement à des modifications législatives concernant le statut bilingue reconnu en vertu de l'article 29.1 de la Charte de la langue française;

CONSIDÉRANT qu'actuellement la Charte ne permet pas que la reconnaissance du statut bilingue en vertu de l'article 29.1 soit retirée à une municipalité ou un arrondissement, à moins que la municipalité ou l'arrondissement concerné en fasse la demande;

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la Municipalité régionale de Comté (MRC) d'Argenteuil s'oppose aux modifications proposées à l'article 29.1 de la Charte comme le prévoit le projet de loi 14 et demande à l'Assemblée nationale du Québec de continuer de reconnaître les droits acquis de toutes les municipalités et de tous les arrondissements qui bénéficient actuellement de ce statut, et qu'elle évite d'adopter toute loi permettant de retirer à une municipalité ou à un arrondissement la reconnaissance du statut bilingue en vertu de l'article 29.1, sauf à l'initiative et à la demande expresse de ladite municipalité ou arrondissement;

Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham

CONSIDÉRANT la Municipalité régionale de comté (MRC) d'Argenteuil sollicite le support de ses municipalités dans cet important dossier;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont pris connaissance du rapport de service du Directeur général, greffier et trésorier, monsieur René Tousignant, ainsi que de ses recommandations ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Louis Quevillon, appuyé par monsieur le conseiller Serge Riendeau et il est résolu :

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham appuie la Municipalité régionale de comté (MRC) d'Argenteuil dans son processus d'opposition relativement, à des modifications législatives, concernant le statut bilingue reconnu en vertu de l'article 29.1 de la Charte de la langue française.

Adoptée à l'unanimité

MANDAT DE SIGNATURE : ENTENTE INDUSTRIELLE RELATIVE À L'UTILISATION DES OUVRAGES D'ASSAINISSEMENT DES EAUX USÉES ET DE FOURNITURE D'EAU POTABLE ENTRE LA VILLE DE BROWNSBURG-CHATHAM ET LA COMPAGNIE « ORICA CANADA INC. »

Ce point est reporté à une séance ultérieure du Conseil municipal.

13-03-56

RECONDUCTION DU MANDAT DE VENTE DES TERRAINS APPARTENANT A LA VILLE ET ETANT CONNUS COMME FAISANT PARTIE DU « REMEMBREMENT DES TERRES », A MADAME GISELE LEUNG, AGENT IMMOBILIER AFFILIE DU « GROUPE SUTTON- CLODEM INC. »

CONSIDÉRANT la résolution numéro 12-04-109 laquelle, octroyait un mandat de vente des terrains appartenant à la Ville et étant connus comme faisant partie du « *Remembrement des terres* », à madame Gisèle Leung, agent immobilier affilié du « *Groupe Sutton – Clodem inc.* »;

CONSIDÉRANT QU'il y a eu signature d'un contrat de courtage immobilier, entre la Ville de Brownsburg-Chatham et madame Gisèle Leung, agent immobilier affilié du « *Groupe Sutton – Clodem inc.* », et ce, pour une période de 12 mois au taux de dix pour cent (10%);

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de reconduire ledit contrat de vente des terrains appartenant à la Ville et étant connus comme faisant partie du « *Remembrement des terres* »;

Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont pris connaissance du rapport de service du Directeur général, greffier et trésorier, monsieur René Tousignant, ainsi que de ses recommandations ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Serge Riendeau, appuyé par monsieur le conseiller Richard Boyer et il est résolu :

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham entérine la signature du contrat de courtage immobilier, dûment signé, le 20 février 2013, et ce, pour une période de douze (12) mois, au taux de dix pour cent (10%) entre la Ville de Brownsburg-Chatham, dûment représentée, par monsieur René Tousignant, Directeur général, greffier et trésorier et madame Gisèle Leung, agent immobilier affilié du « Groupe Sutton – Clodem inc. », et ce, se terminant le 19 février 2014.

Madame la conseillère Paule Blain Clotteau demande le vote.

Pour :

Monsieur le conseiller Richard Boyer,
Monsieur le conseiller Louis Quevillon, et
Monsieur le conseiller Serge Riendeau

Contre :

Madame la conseillère Paule Blain Clotteau, et
Monsieur le conseiller André McNicoll.

Adoptée à la majorité

13-03-57

VENTE DE CADASTRES DE RUES A LA VILLE PAR LA COMPAGNIE «LE DOMAINE LACASSE BROWNSBURG INC.»

CONSIDÉRANT la construction des rues et des ronds points de virage développés par la compagnie « *Le Domaine Lacasse Brownsburg inc.* » dans le cadre de son projet de développement résidentiel;

CONSIDÉRANT QUE ces cadastres de rues ci-dessous désignés :

- rue des Saphirs / lots numéros : 875-35, 875-36 et 875-19
- rue des Émeraudes / lots numéros : 875-14
- rue des Cristaux / lots numéros : 875-23, 875-39 et 875-38

sont jugés conformes et prêts à être transférés, à la Ville de Brownsburg-Chatham par la compagnie « *Le Domaine Lacasse Brownsburg inc.* »;

CONSIDÉRANT QUE ces cadastres sont vendus à la Ville Brownsburg-Chatham pour la somme nominale de un (1) dollar;

Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont pris connaissance du rapport de service du Directeur général, greffier et trésorier, monsieur René Tousignant, ainsi que de ses recommandations ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Louis Quevillon, appuyé par monsieur le conseiller André McNicoll et il est résolu :

QUE la Ville de Brownsburg-Chatham accepte les termes de cette vente, au coût minimal établi et acquière, de ce fait, lesdits cadastres et les désignent comme des voies de circulation publiques dont la Ville de Brownsburg-Chatham en assurera l'entretien et la maintenance.

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham autorise, le Maire, monsieur Georges Diné et le Directeur général, greffier et trésorier, monsieur René Tousignant, à signer pour et au nom de la Ville tous les documents pouvant donner effet, à la présente résolution, le cas échéant.

Adoptée à l'unanimité

13-03-58

TRAVAUX CORRECTIFS / ÉLIMINATION DES REJETS DU DEVERSOIR BRADFORD

CONSIDÉRANT QU'il arrive occasionnellement que le déversoir Bradford (*composante du système d'acheminement des eaux usées aux étangs aérées de la Régie inter municipale de traitement des eaux usées Lachute/Brownsburg – Chatham*), subisse un déversement et crée ainsi un rejet non permis;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'apporter immédiatement des correctifs à cette situation;

CONSIDÉRANT QUE ces rejets empêchent le développement résidentiel sur notre territoire;

CONSIDÉRANT QU'afin de régulariser cette situation, il y a lieu, d'établir un plan d'action visant à planifier et déterminer les travaux requis selon un échéancier serré;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont pris connaissance du rapport de service du Directeur général, greffier et trésorier, monsieur René Tousignant, ainsi que de ses recommandations ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Richard Boyer, appuyé par monsieur le conseiller Serge Riendeau et il est résolu :

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham s'engage à :

Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham

- Revoir la réglementation actuelle, et la faire corriger au besoin, afin d'interdire les branchements de pompe de cave, de drains français, de gouttières directement dans les conduites d'égouts
- Procéder à une analyse des eaux parasites dans les conduites d'eau usée
- Donner un mandat à une firme spécialisée en la matière pour établir les alternatives de corrections possibles
- Effectuer la demande d'autorisation auprès des ministères concernés pour procéder à l'exécution des travaux requis
- Confirmer les fonds pour l'exécution desdits travaux
- Après les autorisations nécessaires obtenues, exécuter les travaux le plus rapidement possible;

QUE le conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham mandate le directeur général pour analyser et proposer les correctifs requis à la réglementation actuelle afin d'optimiser la diminution du débit des eaux parasites dans les conduites d'eaux usées;

QUE le Conseil municipal entend promouvoir les bonnes habitudes de consommation afin de limiter les débits;

QUE le Conseil municipal autorise l'acquisition de barils récupérateur d'eau de pluie afin de débiter dès maintenant la mise en place de mesures efficaces en dotant chaque édifice municipal d'un tel baril récupérateur d'eau de pluie;

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham autorise, le Directeur général, greffier et trésorier, monsieur René Tousignant, à signer pour et au nom de la Ville tous les documents pouvant donner effet, à la présente résolution, le cas échéant.

Adoptée à l'unanimité

13-03-59

ADOPTION DE LA POLITIQUE SUR L'UTILISATION DES RESSOURCES DE LA VILLE DE BROWNSBURG- CHATHAM, A DES FINS PERSONNELLES

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu que la Ville de Brownsburg-Chatham, adopte une politique sur l'utilisation des ressources de la Ville, à des fins personnelles ;

CONSIDÉRANT QUE cette politique a pour objectif de préciser les conditions qui permettent à un employé ou à un membre du Conseil municipal d'utiliser les ressources de la Ville sans que cette utilisation contrevienne au code de déontologie en vigueur ;

CONSIDÉRANT QUE, plus précisément dans le cas de ressources informatiques, la politique a pour but de régir l'utilisation, mais aussi, les accès, la création et la divulgation appropriée d'information reçue ou envoyée par tout système de communication électronique et informatique existant à la Ville de Brownsburg-Chatham;

Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham

CONSIDÉRANT QUE cette politique est un complément aux codes d'éthique et de déontologie adoptés par la Ville de Brownsburg-Chatham et les mécanismes de contrôle et les sanctions sont celles prévues audits codes;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont pris connaissance du rapport de service du Directeur général, greffier et trésorier, monsieur René Tousignant, ainsi que de ses recommandations ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Paule Blain Clotteau, appuyé par monsieur le conseiller Serge Riendeau et il est résolu :

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham adopte la politique sur l'utilisation des ressources de la Ville.

Adoptée à l'unanimité

13-03-60

APPUI A LA MUNICIPALITE REGIONALE DE COMTE (MRC) D'ARGENTEUIL – BARRAGES ANTHROPIQUES – DEMANDE AU GOUVERNEMENT DU QUEBEC DE METTRE SUR PIED UN PROGRAMME DEDIE A LA MISE AUX NORMES DES BARRAGES ET DE PROCEDER A UNE MODIFICATION LEGISLATIVE

CONSIDÉRANT QU'il existe au Québec près de 5 800 barrages anthropiques dont 35% sont définis comme étant des ouvrages de forte contenance soumis à une série de mesures encadrant leur construction, leur modification et leur exploitation dans un souci de sécurité publique;

CONSIDÉRANT QUE depuis l'entrée en vigueur de la *Loi sur la sécurité des barrages* en avril 2002 et du Règlement sur la sécurité des barrages, le Centre d'expertise hydrique du Québec (CEHQ) vérifie la sécurité de l'ensemble de ces ouvrages, en s'assurant que les propriétaires de barrages respectent les normes de sécurité et la réglementation en vigueur;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de la *Loi sur les compétences municipales*, les MRC doivent intervenir lorsqu'une obstruction dans un cours d'eau menace la sécurité des personnes et des biens;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité régionale de comté (MRC) d'Argenteuil sollicite l'appui de ses neuf municipalités constituantes, afin de demander au gouvernement du Québec d'ajuster les règles législatives pour permettre à une municipalité locale d'accorder une aide financière à un OBNL propriétaire d'un barrage et d'imposer une compensation assurant ainsi un financement équitable des travaux requis pour garantir la sécurité publique et la protection du milieu écologique associé à cet ouvrage de retenue des eaux;

Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont pris connaissance du rapport de service du Directeur général, greffier et trésorier, monsieur René Tousignant, ainsi que de ses recommandations ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller André McNicoll, appuyé par monsieur le conseiller Louis Quevillon et il est résolu :

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham, appui la Municipalité régionale de comté (MRC) d'Argenteuil dans ses démarches auprès du gouvernement du Québec.

Adoptée à l'unanimité

13-03-61

SUBSTITUTION DE PROCUREURS AU TRIBUNAL ADMINISTRATIF DU QUÉBEC (SECTION DES AFFAIRES IMMOBILIÈRES) ET DEMANDE DE TRANSFERT DES DOSSIERS

CONSIDÉRANT QU'aux termes de la résolution numéro 07-07-275, le Conseil municipal a décrété l'expropriation de l'immeuble visé par le matricule #3459-27-7181 et mandaté M^c Conrad Delisle pour ce faire;

CONSIDÉRANT QU'aux termes de la résolution numéro 08-06-232, une entente a été conclue avec le propriétaire dudit immeuble et qu'a eu lieu une vente de gré à gré de l'immeuble visé par les procédures d'expropriation;

CONSIDÉRANT QU'aux termes de la résolution numéro 11-05-118, une entente a été conclue avec une des locataires de l'immeuble visé par les procédures d'expropriation;

CONSIDÉRANT QUE les dossiers des autres locataires de l'immeuble visé par les procédures d'expropriation ne sont toujours pas réglés et qu'ils seront incessamment entendus par le Tribunal administratif du Québec (section des affaires immobilières);

CONSIDÉRANT QU'au printemps 2010, monsieur le Maire, Georges Diné et le directeur général, monsieur René Lachance ont rencontré M^c Conrad Delisle et l'on avisé de se retirer des dossiers d'expropriation et de cesser son travail à cet égard.

CONSIDÉRANT QUE, le 11 février 2013, M^c Conrad Delisle a écrit au directeur général pour lui demander qu'il soit procédé, dans les meilleurs délais, à l'envoi d'Avis de substitution de procureurs afin qu'il soit dessaisi des dossiers des locataires toujours actifs à savoir :

Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham

Dossiers de Cour	Locataires
TAQ-SAI-M-135532-0708	Julie Léveillé
TAQ-SAI-M-135528-0708	Chantal Pinette
TAQ-SAI-M-135534-0708	Tim Lalonde
TAQ-SAI-M-135526-0708	Denis Lacoste

CONSIDÉRANT QUE, le 14 février 2013, le directeur général, greffier et trésorier, monsieur René Tousignant, a demandé à la firme d'avocats « *Deveau, Bourgeois, Gagné, Hébert s.e.n.c.r.l.* » de donner suite à la demande M^e Conrad Delisle de procéder à l'envoi d'Avis de substitution de procureurs dans les dossiers des locataires ci-avant décrits;

CONSIDÉRANT QUE, conformément aux directives reçues du directeur général, le 20 février 2013, la firme d'avocats Deveau, Bourgeois, Gagné, Hébert s.e.n.c.r.l. a signifié des Avis de substitution de procureurs à M^e Conrad Delisle;

CONSIDÉRANT QUE, le 21 février 2013, les avis de substitution de procureurs ont été transmis au Tribunal administratif du Québec pour fins de production;

CONSIDÉRANT QUE M^e Conrad Delisle n'a pas donné suite à ces Avis de substitution de procureurs et procédé au transfert de l'intégralité des dossiers des locataires ci-avant décrits et ce malgré la demande répétées de la firme d'avocats « *Deveau, Bourgeois, Gagné, Hébert s.e.n.c.r.l.* »;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame le conseiller Serge Riendeau, appuyé par madame la conseillère Paule Blain Clotteau et il est résolu :

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham confirme les directives données par son directeur général, greffier et trésorier, monsieur René Tousignant par suite de la lettre du 11 février 2013 de M^e Conrad Delisle demandant l'envoi d'Avis de substitution de procureurs afin qu'il soit dessaisi des dossiers des locataires toujours actifs à savoir :

Dossiers de Cour	Locataires
TAQ-SAI-M-135532-0708	Julie Léveillé
TAQ-SAI-M-135528-0708	Chantal Pinette
TAQ-SAI-M-135534-0708	Tim Lalonde
TAQ-SAI-M-135526-0708	Denis Lacoste

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham confirme le mandat confié, le 14 février 2013, à la firme d'avocats « *Deveau, Bourgeois, Gagné, Hébert s.e.n.c.r.l.* » de représenter la Ville dans les dossiers du Tribunal administratif du Québec ci-avant décrits le tout en remplacement de M^e Conrad Delisle.

Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham demande à M^e Conrad Delisle de procéder immédiatement au transfert intégral et sans condition de ses dossiers en suite des Avis de substitution de procureurs qu'il a dûment reçu dans les dossiers du Tribunal administratif du Québec ci-avant décrits.

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham mandate la firme d'avocats « *Deveau, Bourgeois, Gagné, Hébert s.e.n.c.r.l.* » afin qu'il prenne toutes les mesures conservatoires nécessaires pour protéger les intérêts de la Ville dans les dossiers du Tribunal administratif du Québec ci-avant décrits et qu'il procède, si nécessaire, à prendre les procédures appropriées pour récupérer ces dossiers auprès de Me Conrad Delisle.

Adoptée à l'unanimité

13-03-62

« FONDATION DU MAIRE DE BROWNSBURG- CHATHAM » – NOMINATION DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

CONSIDÉRANT la résolution numéro 12-06-170 autorisant une demande auprès du Registraire des entreprises du Québec pour la constitution de la « *Fondation du Maire de Brownsburg-Chatham* »;

CONSIDÉRANT QU'en date du 7 janvier 2013, le Registraire des entreprises, en vertu de la Loi sur les compagnies, à déposé au registre le numéro d'entreprise du Québec de la « *Fondation du Maire de Brownsburg-Chatham* »;

CONSIDÉRANT QU'à cet effet, il y a lieu de procéder à la nomination des membres du Conseil d'administration de la « *Fondation du Maire de Brownsburg-Chatham* »;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller André McNicoll, appuyé par monsieur le conseiller Richard Boyer et il est résolu :

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham, autorise la nomination des membres suivants au Conseil d'Administration de la « *Fondation du Maire de Brownsburg-Chatham* », à savoir :

- Madame Marie-France Lavallée ;
- Monsieur Réjean Lemay;
- Monsieur Georges Diné, Maire;
- Monsieur Serge Riendeau, conseiller municipal;
- Monsieur Louis Quevillon, conseiller municipal.

Adoptée à l'unanimité

***Procès-verbal du Conseil municipal de la
Ville de Brownsburg-Chatham***

COMMUNICATIONS ET RESSOURCES HUMAINES

13-03-63

AUTORISATION D'UNE NOUVELLE GRILLE SALARIALE POUR LES SALARIES ETUDIANTS DE LA VILLE DE BROWNSBURG-CHATHAM POUR LA SAISON ESTIVALE 2013 / APPROBATION

CONSIDÉRANT QUE dans un souci de rétention de personnel, il nous incombe d'offrir des conditions de travail persuasives surtout au niveau du travail étudiant;

CONSIDÉRANT QUE le Camping municipal emploie plusieurs étudiants à chaque été et il est toujours très prisé de revoir les mêmes étudiants revenir d'année après année;

CONSIDÉRANT QUE le retour d'anciens employés permet d'offrir plus rapidement, un service de marque et permet également d'intégrer plus facilement les nouveaux étudiants qui se greffent à l'équipe;

CONSIDÉRANT QUE pour toutes ces raisons, il incombe, à la Ville de Brownsburg-Chatham d'offrir un salaire compétitif afin d'éviter de perdre nos bonnes ressources;

CONSIDÉRANT QU'à chaque année nous retouchons la grille salariale des étudiants avec la base du salaire minimum. La grille salariale des étudiants ne comportait que trois (3) échelons et nous constatons que certains de nos étudiants en seront à leur quatrième (4^{ième}) et même cinquième (5^{ième}) année de service à la Ville de Brownsburg-Chatham;

CONSIDÉRANT QUE nous considérons donc qu'il serait pertinent d'offrir une grille salariale de cinq (5) échelons comme tous les employés syndiqués de la Ville Brownsburg-Chatham et de mettre une base au dessus du salaire minimum avec un écart de cinq pour cent (5)% entre chaque échelon;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de procéder à l'ajustement des salaires horaires des salariés étudiants pour la saison estivale 2013;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont pris connaissance du rapport de service soumis par madame Lisa Cameron, agente aux ressources humaines, archives et communications, ainsi que de ses recommandations,

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Paule Blain Clotteau, appuyé par monsieur le conseiller Louis Quevillon et il est résolu :

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham autorise, à procéder à l'ajustement de la grille salariale pour les postes étudiants, au taux horaire suivants, à savoir :

***Procès-verbal du Conseil municipal de la
Ville de Brownsburg-Chatham***

Échelons	Salaire
1	11.15 \$
2	11.71 \$
3	12.29 \$
4	12.91 \$
5	13.55 \$

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham autorise également à procéder à l'ajustement de la grille salariale des postes de sauveteur, au taux horaire suivants, à savoir :

Échelons	Salaire
1	14.67 \$
2	15.40 \$
3	16.17 \$
4	16.98 \$
5	17.83 \$

Adoptée à l'unanimité

13-03-64

**ACCEPTATION DE LA LETTRE DE DEMISSION DE
MONSIEUR MARC DESFORGES, DIRECTEURS DU
SERVICE DE SECURITE INCENDIE**

CONSIDÉRANT QUE monsieur Marc Desforges (employé #302-000-0369) a remis sa lettre de démission, à titre de directeur du Service de sécurité incendie, le 17 janvier dernier;

CONSIDÉRANT QUE le départ à la retraite de Monsieur Marc Desforges est prévu pour le 31 octobre 2013;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Paule Blain Clotteau, appuyé par monsieur le conseiller Serge Riendeau et il est résolu :

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham accepte la démission de monsieur Marc Desforges, laquelle prendra effet le 31 octobre 2013;

QUE les membres du Conseil municipal remercient monsieur Marc Desforges pour ses années de bons et loyaux services et lui souhaite la meilleure des chances dans ses projets futurs ainsi qu'une très bonne retraite.

Adoptée à l'unanimité

Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham

LOISIRS & CULTURES

13-03-65

DEMANDE D'APPUI FINANCIER DANS LE CADRE DU « RELAIS POUR LA VIE »

CONSIDÉRANT QUE le 7 juin prochain, plusieurs employés de la Ville de Brownsburg-Chatham participeront, pour une quatrième (4^{ième}) fois, au «*Relais pour la vie*», une nuit bien spéciale qui réunit, pendant douze (12) heures, des gens ayant à cœur de vaincre le cancer;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont pris connaissance du rapport de service du Chef d'équipe, monsieur David Toussaint, ainsi que de ses recommandations ;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal souhaitent encourager l'implication de ses employés dans la communauté;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Richard Boyer, appuyé par monsieur le conseiller Louis Quevillon et il est résolu :

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham autorise le versement d'une aide financière, au montant de 100 \$, pour contribuer au «*Relais pour la vie*».

Adoptée à l'unanimité

13-03-66

INSTALLATION D'UN SYSTEME D'AIR CLIMATISE A LA BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'installer un système de climatisation à la Bibliothèque municipale;

CONSIDÉRANT qu'afin d'offrir un lieu propice à la lecture et au bien-être de nos citoyens et employés, la bibliothèque requière ce type d'installation;

CONSIDÉRANT la Politique de gestion contractuelle et ses dispositions en vigueur;

CONSIDÉRANT les soumissions reçues sur invitations, de deux entreprises, à savoir :

« Services techniques en air réfrigéré Inc. » (S.T.A.R.)
7 800 \$, plus les taxes applicables

« Grand'Maison Inc. » :
7 600 \$, plus les taxes applicables

CONSIDÉRANT que les travaux d'électricité requis ne sont pas inclus dans les soumissions;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont pris connaissance du rapport de service du Chef d'équipe, monsieur David Toussaint, ainsi que de ses recommandations ;

Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Paule Blain Clotteau, appuyé par monsieur le conseiller Louis Quevillon et il est résolu :

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham autorise l'installation d'un système de climatisation à la Bibliothèque municipale auprès de l'entrepreneur « Grand'Maison Inc. » pour un montant de 7 600 \$, plus les taxes applicables.

QUE cette dépense sera payée à même le fonds de roulement sur une période de trois (3) ans.

Adoptée à l'unanimité

MAISON DES JEUNES DE BROWNSBURG-CHATHAM – DEMANDE DE SUBVENTION 2013

Ce point est reporté à une séance ultérieure du Conseil municipal.

URBANISME ET ENVIRONNEMENT

13-03-67

DEMANDE DE DEROGATION MINEURE NUMERO DM-2013-001 – LOT PROJETE 982-109 DU CADASTRE DU CANTON DE CHATHAM (LOT SUR LE CHEMIN JANITENS) – MONSIEUR JOSE CASTRO

ATTENDU la demande de dérogation mineure numéro DM-2013-001 présentée par monsieur José Castro pour le lot projeté 982-109 du cadastre du canton de Chatham, situé au 213, chemin Janitens, à Brownsburg-Chatham;

ATTENDU QUE cette demande vise à autoriser un lot d'une superficie de 6 738,8 mètres carrés au lieu de 7 500,00 mètres carrés tel que prescrit dans la zone villégiature Vi-118. La largeur et la profondeur du lot sont conformes à la réglementation;

ATTENDU le dépôt au soutien de cette demande les documents suivants :

- Plan d'opération cadastrale préparé par Pierre Bélanger, arpenteur-géomètre sous sa minute 15 383, dossier numéro 4030, en date du 15 novembre 2012.

ATTENDU QUE cette demande permettra la subdivision du 982-109 (lot construit) à partir d'une partie du lot 982-75 de même que d'un nouveau lot à construire (lot 982-10), tel que montré au plan projet déposé;

ATTENDU QUE le lot projeté respectera la largeur et la profondeur prescrites ;

Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham

ATTENDU QUE, de l'avis du comité, l'acceptation de cette demande de dérogation mineure ne causera aucun préjudice au voisinage;

ATTENDU QUE cette demande ne va pas à l'encontre des objectifs du plan d'urbanisme numéro 071-2004;

ATTENDU QUE le Comité consultatif d'urbanisme (CCU) recommande d'accepter la demande de dérogation mineure numéro 2013-001 présentée par monsieur José Castro;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Richard Boyer, appuyé par monsieur le conseiller Serge Riendeau et il est résolu :

QUE le Conseil municipal accepte la demande de dérogation mineure numéro DM-2013-001 présentée par monsieur José Castro, visant des dispositions du règlement de zonage numéro 058-2003 relativement au lot projeté 982-109 du cadastre du canton de Chatham, à Brownsburg-Chatham, dans le but d'autoriser un lot d'une superficie de 6 738,8 mètres carrés au lieu de 7 500,00 mètres carrés tel que prescrit dans la zone villégiature Vi-118. La largeur et la profondeur du lot sont conformes à la réglementation.

Adoptée à l'unanimité

13-03-68

CESSION POUR FRAIS DE PARCS ET TERRAINS DE JEUX – DEMANDE DE PERMIS DE LOTISSEMENT NUMERO 2012-00027 – LOTS NUMEROS 982-109 ET 982-110 DU CADASTRE DU QUEBEC

ATTENDU QUE monsieur José Castro a déposé une demande de permis de lotissement afin de procéder à la subdivision des lots 982-109 et 982-110 à partir du lot 982-75 du cadastre du canton de Chatham. Cette opération cadastrale est montrée sur un plan préparé par Pierre Bélanger, arpenteur-géomètre, sous le dossier numéro 4030, minute 15 383, en date du 15 novembre 2012, lequel plan est joint à l'annexe 1;

ATTENDU QUE ce projet d'opération cadastrale vise la création de deux (2) lots distincts. Le lot 982-109 devient le lot construit, le lot 982-110 est un lot à construire;

ATTENDU QUE, selon les termes de l'article 55 du Règlement numéro 059-2003 concernant le lotissement sur le territoire de la Ville de Brownsburg-Chatham, le Conseil municipal doit se prononcer quant à la cession aux fins de parcs et terrains de jeux exigée en vertu de ce règlement;

ATTENDU QUE la contribution exigée en vertu du règlement précité est fixée à 10%;

Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham

ATTENDUE QU'un crédit en pourcentage de la contribution est accordé à un propriétaire pour toute cession ou pour tout versement qui a été fait à l'occasion d'une opération cadastrale portant sur tout ou partie du site (remembrement) compris au plan tel que prescrit au règlement de lotissement;

ATTENDU QUE les membres du Conseil municipal ont pris connaissance de la recommandation de madame Danielle Cyr, urbaniste et directrice du Service de l'urbanisme;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Serge Riendeau, appuyé par monsieur le conseiller Louis Quevillon et il est résolu :

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham accepte la contrepartie en argent pour cette cession. Sur la base de l'évaluation foncière, la contribution de 10% en argent représente un montant de 1 420,00 \$. Le détail de cette contribution est montré à la section «Renseignements comptables» du permis de lotissement visé, joint à l'annexe 2.

Adoptée à l'unanimité

13-03-69

ABROGATION ET REMPLACEMENT DE LA RESOLUTION NUMERO 12-12-373 ADOPTE LE 3 DECEMBRE 2012 -CESSION POUR FINS DE PARCS ET DE TERRAINS DE JEUX / DEMANDE DE PERMIS DE LOTISSEMENT NUMERO 2012-00023 / CREATION DES LOTS 5 160 663 ET 5 160 664 DU CADASTRE DU QUEBEC

ATTENDU QUE la présente résolution vient abroger et remplacer la résolution numéro 12-12-373 adoptée le 3 décembre 2012;

ATTENDU QUE monsieur Daniel Rochon a déposé une demande de permis de lotissement numéro 2012-00023 afin de procéder à la création des lots 5 160 663 et 5 160 664 à partir du lot 4 423 638 du cadastre du Québec. Cette opération cadastrale est montrée sur un plan préparé par Éric Deschamps, arpenteur-géomètre, sous le dossier numéro D1981RE, minute 8055, en date du 20 septembre 2012, lequel plan est joint à l'annexe 1;

ATTENDU QUE ce projet d'opération cadastrale vise la création de deux (2) lots distincts. Le lot 5 160 664 représente le nouveau lot de la terre agricole où est située la ferme et le lot 5 160 663 est une partie de la terre agricole. Ce dernier lot est une ancienne sablière qui sera restaurée à des fins forestières. Le lot 5 160 664 est localisé sur la route du Canton et le lot 5 160 663 est situé sur le chemin de la Deuxième-Concession;

Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham

ATTENDU QUE ce projet d'opération cadastrale est rendu possible en raison de la décision numéro 400047 de la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) et le croquis qui l'accompagne, datée du 23 septembre 2011 permettant une superficie de 14,05 hectares sur une partie du lot 461. Le nouveau lot 5 160 663 est le résultat d'un morcellement (d'une superficie de 135 207 ,60 mètres carrés) issu de la propriété de la terre agricole (P464, P462 et P461);

ATTENDU QUE, selon les termes de l'article 55 du Règlement numéro 059-2003 concernant le lotissement sur le territoire de la Ville de Brownsburg-Chatham, le Conseil municipal doit se prononcer quant à la cession aux fins de parcs et terrains de jeux exigée en vertu de ce règlement;

ATTENDU QUE la contribution exigée en vertu du règlement précité est fixée à 10% de la superficie du terrain assujettie à cette cession, comprise dans le plan et située dans un endroit qui, de l'avis du conseil, convient à l'établissement de parcs ou de terrains de jeux, ou de verser une somme de 10% de la valeur du terrain inscrite au rôle d'évaluation municipale;

ATTENDU QUE les membres du Conseil municipal ont pris connaissance de la recommandation de madame Danielle Cyr, urbaniste et directrice du Service de l'urbanisme;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Richard Boyer, appuyé par monsieur le conseiller Serge Riendeau et il est résolu :

QUE le Conseil municipal accepte la contrepartie en argent pour cette cession. Sur la base de l'évaluation foncière, la contribution de 10% en argent représente un montant de 2 335,71 \$. Le détail de cette contribution est montré à la section «Renseignements comptables» du permis de lotissement visé, joint à l'annexe 2.

Monsieur le conseiller Louis Quevillon demande le vote.

Pour :
Monsieur le conseiller Richard Boyer,
Monsieur le conseiller André McNicoll, et
Monsieur le conseiller Serge Riendeau

Contre :
Madame la conseillère Paule Blain Clotteau et
Monsieur le conseiller Louis Quevillon.

Adoptée à la majorité

***Procès-verbal du Conseil municipal de la
Ville de Brownsburg-Chatham***

13-03-70

CESSION POUR FRAIS DE PARCS ET TERRAINS DE JEUX – DEMANDE DE PERMIS DE LOTISSEMENT NUMERO 2013-00002 – LOTS NUMEROS 5 243 634 A 5 243 648, 5 251 896, 5 243 897 ET 5 243 660 DU CADASTRE DU QUEBEC

ATTENDU QUE monsieur Louis Désormeau, pour et au nom de la compagnie 7217021 Canada inc, a déposé une demande de permis de lotissement afin de procéder à la création des lots 5 243 634 à 5 243 648, 5 251 896, 5 243 897 et 5 243 660 du cadastre du Québec (en territoire touché par la rénovation cadastrale). Cette opération cadastrale est montrée sur un plan préparé par monsieur Alain Sansoucy, arpenteur-géomètre, sous le dossier numéro 82509-A2rpl, minute 30 311, en date du 11 février 2013, lequel plan est joint à l'annexe 1;

ATTENDU QUE ce projet d'opération cadastrale vise la création de dix-sept (17) lots destinés à la construction d'une résidence unifamiliale situées sur la rue McIntosh ainsi qu'un (1) lot pour le prolongement de cette même rue;

ATTENDU QUE, selon les termes de l'article 55 du Règlement numéro 059-2003 concernant le lotissement sur le territoire de la Ville de Brownsburg-Chatham, le Conseil municipal doit se prononcer quant à la cession aux fins de parcs et terrains de jeux exigée en vertu de ce règlement;

ATTENDU QUE la contribution exigée en vertu du règlement précité est fixée à 10% de la superficie du terrain assujettie à cette cession, comprise dans le plan et située dans un endroit qui, de l'avis du conseil, convient à l'établissement de parcs ou de terrains de jeux, ou de verser une somme de 10% de la valeur du terrain inscrite au rôle d'évaluation municipale;

ATTENDU QUE les membres du Conseil municipal ont pris connaissance de la recommandation de madame Danielle Cyr, urbaniste et directrice du Service de l'urbanisme;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Louis Quevillon, appuyé par monsieur le conseiller Serge Riendeau et il est résolu :

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham accepte la contrepartie en argent de cette session. Sur la base de l'évaluation foncière, la contribution de 10% en argent représente un montant de 3 862,50 \$. Le détail de cette contribution est montré à la section « Renseignements comptables » de la demande de permis de lotissement visé, joint à l'annexe 2.

Adoptée à l'unanimité

***Procès-verbal du Conseil municipal de la
Ville de Brownsburg-Chatham***

13-03-71

AUTORISER LA SIGNATURE DE L'ENTENTE PROMOTEUR ENTRE LA VILLE DE BROWNSBURG-CHATHAM ET LA COMPAGNIE 7217021 CANADA INC RELATIVEMENT A UN PROJET DE DEVELOPPEMENT RESIDENTIEL : PROLONGEMENT DE LA RUE MCINTOSH – AUTORISATION ET MANDAT DE SIGNATURE

ATTENDU QUE le plan d'opération cadastrale dûment déposé et préparé par Alain Sansoucy, arpenteur-géomètre, sous sa minute 30 311, dossier numéro 82509-A2rpl, en date du 11 février 2013;

ATTENDU QUE les dispositions de développement et de construction d'un nouveau tronçon de rue ont été entendues entre les parties et qu'un projet de protocole d'entente sera rédigé relativement au projet de développement résidentiel pour la compagnie 7217021 Canada inc ;

ATTENDU QUE le projet de développement vise la continuité de la rue McIntosh et verra à accueillir dix-huit (18) nouveaux lots dont quinze (15) résidences ;

ATTENDU QUE le projet de développement résidentiel verra à être conforme au règlement visant la confection des rues, des fossés et des ponceaux et au règlement sur les ententes avec les promoteurs;

ATTENDU QUE les membres du Conseil municipal ont pris connaissance de la recommandation de madame Danielle Cyr, urbaniste et directrice du Service de l'urbanisme;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Richard Boyer, appuyé par monsieur le conseiller Serge Riendeau et il est résolu :

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham approuve les termes du projet de protocole d'entente promoteur à être signé avec la compagnie 7217021 Canada inc et autorise, le Maire, monsieur Georges Diné, ainsi que le directeur général, greffier et trésorier, monsieur René Tousignant, à signer, pour et au nom de la Ville, tous les documents nécessaires pour donner effet à la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

***Procès-verbal du Conseil municipal de la
Ville de Brownsburg-Chatham***

13-03-72

**ADDENDA AU PROTOCOLE D'ENTENTE
PROMOTEUR ENTRE LA VILLE DE BROWNSBURG-
CHATHAM ET LA COMPAGNIE 7217021 CANADA INC
VISANT UN PROJET RESIDENTIEL :
PROLONGEMENT DE LA RUE MCINTOSH /
COMPENSATION POUR MILIEUX HUMIDES**

ATTENDU QUE le rapport technique de caractérisation écologique dans le prolongement de la rue McIntosh dans le projet résidentiel Vieux-Verger situé sur le lot 4 236 4723 du canton de Chatham, préparé par David Nourry, biologiste pour le Groupe Synergis, sous le dossier numéro ENVC-1011-004, en date du 6 décembre 2010, vise à identifier les contraintes environnementales présentes sur le site, dont la délimitation de deux (2) milieux humides et de deux (2) cours d'eau. Aucune espèce floristique ou faunique menacée, vulnérable ou susceptible d'être ainsi désignée n'a été notée (annexe 1).

ATTENDU QU'une note technique ayant pour objet la compensation proposée dans la cadre du remblai des milieux humides pour la mise en œuvre du prolongement de la rue McIntosh dans le projet résidentiel Vieux-Verger, a été préparée par Anne Keough, biologiste, en date du 1 mars 2013 (annexe 2);

ATTENDU QU'un protocole d'entente promoteur entre la Ville et Désormeau Construction interviendra pour encadrer les infrastructures et les travaux municipaux sur le site visant le projet résidentiel;

ATTENDU QU'il y a lieu d'ajouter une disposition au protocole d'entente entre le promoteur et la Ville relativement à une compensation à définir en vue du remblai d'une portion des deux (2) milieux humides ouverts décrits dans le rapport de caractérisation écologique pour le site d'accueil dans le prolongement de la rue McIntosh dans le projet résidentiel Vieux-Verger;

ATTENDU QUE le ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs (MDDEFP) requiert que pour que le remblai d'une portion ces milieux humides ouverts soit rendu possible, il y a lieu d'établir une compensation pour la perte desdits milieux humides selon la politique provinciale;

ATTENDU QUE deux (2) lots situés dans le secteur nord de la Ville sont visés pour cette compensation, qu'ils occupent une superficie de 16 950,86 mètres carrés, soit 10 511,94 mètres carrés sans la superficie de milieu humide qui s'y retrouve, et que la superficie qui y sera conservée est supérieure à la superficie recommandée par le ministère;

ATTENDU QUE les deux (2) lots visés sont la propriété de la Ville;

Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham

ATTENDU QUE les deux (2) lots identifiés sont 1015-31 (matricule 2667-65-6341) et 1015-30 (matricule : 2667-66-7800) (annexe 3);

ATTENDU QUE le site de compensation proposé est situé à proximité d'un milieu humide d'importance et qu'il y a également présence d'une tourbière et d'un cours d'eau, ce qui en fait un secteur désigné pour la conservation et la biodiversité;

ATTENDU QUE cette compensation sera soumise pour approbation auprès du MDDEFP en vue de rencontrer ses exigences de protection environnementale;

ATTENDU QUE, suite à l'acceptation de la proposition de compensation, telle que définie dans la note technique de Anne Keough, biologiste, le promoteur s'engage à acquitter les frais liés à l'acquisition des deux (2) lots visés en guise de compensation selon la valeur inscrite à la fiche de propriété;

AINSI, la présente disposition fera partie intégrante de l'entente promoteur :

- les deux (2) lots identifiés sont 1015-31 (matricule 2667-65-6341) et 1015-30 (matricule : 2667-66-7800) représentent la contrepartie aux fins de la compensation;
- suite à l'acceptation de la proposition de compensation par le MDDEFP, le promoteur s'engage à acquitter le coût d'achat des deux (2) lots visés à la Ville en guise de compensation selon la valeur marchande (ou indiquée à la fiche de propriété);
- ces lots seront cédés à la Ville en guise de compensation et une servitude de conservation y sera liée afin d'en assurer la conservation à perpétuité et ce, dans un délai de 6 mois après l'émission du certificat d'autorisation délivré par le ministère au promoteur;

De plus :

- un extrait du plan de zonage montrant que ces lots sont dans une zone de conservation sera transmis au MDDEP 6 mois après l'émission du certificat d'autorisation délivré par le ministère au promoteur.

ATTENDU QUE les membres du Conseil municipal ont pris connaissance de la recommandation de madame Danielle Cyr, urbaniste et directrice du Service de l'urbanisme, selon les documents déposés au soutien de la présente compensation;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Richard Boyer, appuyé par monsieur le conseiller Louis Quevillon et il est résolu :

Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham autorise le directeur général, greffier et trésorier monsieur René Tousignant et monsieur le Maire, Georges Diné à signer au nom de la Ville tout document ou entente, visant cette compensation et ainsi la mise en œuvre dans le prolongement de la rue McIntosh dans le projet résidentiel Vieux-Verger.

Adoptée à l'unanimité

MOTION

UN AVIS DE MOTION EST, PAR LA PRÉSENTE, DONNÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER SERGE RIENDEAU QU'UN RÈGLEMENT PORTANT LE NUMÉRO 196-2013 INTITULÉ « RÈGLEMENT SUR LE PLAN D'URBANISME » SERA PRÉSENTÉ AU COURS DE LA PROCHAINE SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL OU LORS D'UNE SÉANCE SUBSÉQUENTE. CE RÈGLEMENT A POUR EFFET D'ABROGER LE RÈGLEMENT NUMÉRO 055-2003 INTITULÉ « RÈGLEMENT RELATIF AU PLAN D'URBANISME DE LA VILLE DE BROWNSBURG-CHATHAM ». UNE DISPENSE DE LECTURE EST DEMANDÉE LORS DE L'ADOPTION DUDIT RÈGLEMENT.

13-03-73

ADOPTION DU PROJET DE REGLEMENT NUMERO 196-2013 « REGLEMENT SUR LE PLAN D'URBANISME »

ATTENDU QUE le schéma d'aménagement et de développement révisé (SADR) de la MRC d'Argenteuil est entré en vigueur le 1^{er} juin 2009;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 59 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, la municipalité doit adopter tout règlement de concordance dans les deux ans qui suivent l'entrée en vigueur du schéma révisé;

ATTENDU QUE le ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (MAMROT) a accordé un délai à la Ville pour adopter tout règlement de concordance en vue d'assurer la conformité au schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC d'Argenteuil;

ATTENDU QUE la Ville de Brownsburg-Chatham désire se prévaloir des articles 110.3.1 et suivants de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, lesquels lui permettent de réviser son règlement sur le plan d'urbanisme et de remplacer ses règlements de zonage et lotissement conformément au plan révisé;

ATTENDU QUE tous les conseillers déclarent avoir lu le projet de règlement et renoncent à sa lecture;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné par monsieur le conseiller Serge Riendeau à la séance du 4 mars 2013 conformément à la la Loi sur les cités et villes;

Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Richard Boyer, appuyé par monsieur le conseiller André McNicoll et il est résolu :

QUE soit adopté le projet de règlement numéro 196-2013 intitulé « Règlement sur le plan d'urbanisme » abrogeant et remplaçant le règlement numéro 055-2003 intitulé « Règlement relatif au plan d'urbanisme de la Ville de Brownsburg-Chatham » actuellement en vigueur.

QUE le projet de Règlement numéro 196-2013 fait partie intégrante du procès-verbal comme s'il était ici au long reproduit.

Adoptée à l'unanimité

MOTION

UN AVIS DE MOTION EST, PAR LA PRÉSENTE, DONNÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER SERGE RIENDEAU QU'UN RÈGLEMENT PORTANT LE NUMÉRO 197-2013 INTITULÉ « RÈGLEMENT DE ZONAGE » SERA PRÉSENTÉ AU COURS DE LA PROCHAINE SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL OU LORS D'UNE SÉANCE SUBSÉQUENTE. CE RÈGLEMENT A POUR EFFET D'ABROGER LE RÈGLEMENT NUMÉRO 058-2003 INTITULÉ « RÈGLEMENT CONCERNANT LE ZONAGE SUR LE TERRITOIRE DE LA VILLE DE BROWNSBURG-CHATHAM ET SES PLANS ». UNE DISPENSE DE LECTURE EST DEMANDÉE LORS DE L'ADOPTION DUDIT RÈGLEMENT.

13-03-74

ADOPTION DU PROJET DE REGLEMENT NUMERO 197-2013 « REGLEMENT DE ZONAGE »

ATTENDU QUE le schéma d'aménagement et de développement révisé (SADR) de la MRC d'Argenteuil est entrée en vigueur le 1^{er} juin 2009;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 59 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, la municipalité doit adopter tout règlement de concordance dans les deux ans qui suivent l'entrée en vigueur du schéma révisé;

ATTENDU QUE le ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (MAMROT) a accordé un délai à la Ville pour adopter tout règlement de concordance en vue d'assurer la conformité au schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC d'Argenteuil;

ATTENDU QUE la Ville de Brownsburg-Chatham désire se prévaloir des articles 110.3.1 et suivants de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, lesquels lui permettent de réviser son règlement sur le plan d'urbanisme et de remplacer ses règlements de zonage et lotissement conformément au plan révisé;

Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham

ATTENDU QUE tous les conseillers déclarent avoir lu le projet de règlement et renoncent à sa lecture;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné par monsieur le conseiller Serge Riendeau à la séance du 4 mars 2013 conformément à la la Loi sur les cités et villes;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Richard Boyer, appuyé par monsieur le conseiller André McNicoll et il est résolu :

QUE soit adopté le projet de règlement numéro 197-2013 intitulé « Règlement de zonage » abrogeant et remplaçant le règlement numéro 058-2003 intitulé « Règlement concernant le zonage sur le territoire de la Ville de Brownsburg-Chatham et ses plans » actuellement en vigueur.

QUE le projet de règlement numéro 197-2013 fait partie intégrante du procès-verbal comme s'il était ici au long reproduit.

Adoptée à l'unanimité

MOTION

UN AVIS DE MOTION EST, PAR LA PRÉSENTE, DONNÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER SERGE RIENDEAU QU'UN RÈGLEMENT PORTANT LE NUMÉRO 198-2013 INTITULÉ « RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT » SERA PRÉSENTÉ AU COURS DE LA PROCHAINE SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL OU LORS D'UNE SÉANCE SUBSÉQUENTE. CE RÈGLEMENT A POUR EFFET D'ABROGER LE RÈGLEMENT NUMÉRO 058-2003 INTITULÉ « RÈGLEMENT CONCERNANT LE LOTISSEMENT SUR LE TERRITOIRE DE LA VILLE DE BROWNSBURG-CHATHAM ». UNE DISPENSE DE LECTURE EST DEMANDÉE LORS DE L'ADOPTION DUDIT RÈGLEMENT.

13-03-75

ADOPTION DU PROJET DE REGLEMENT NUMERO 198-2013 « REGLEMENT DE LOTISSEMENT »

ATTENDU QUE le schéma d'aménagement et de développement révisé (SADR) de la MRC d'Argenteuil est entrée en vigueur le 1^{er} juin 2009;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 59 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, la municipalité doit adopter tout règlement de concordance dans les deux ans qui suivent l'entrée en vigueur du schéma révisé;

ATTENDU QUE le ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (MAMROT) a accordé un délai à la Ville pour adopter tout règlement de concordance en vue d'assurer la conformité au schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC d'Argenteuil;

Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham

ATTENDU QUE la Ville de Brownsburg-Chatham désire se prévaloir des articles 110.3.1 et suivants de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, lesquels lui permettent de réviser son règlement sur le plan d'urbanisme et de remplacer ses règlements de zonage et lotissement conformément au plan révisé;

ATTENDU QUE tous les conseillers déclarent avoir lu le projet de règlement et renoncent à sa lecture;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné par monsieur le conseiller Serge Riendeau à la séance du 4 mars 2013 conformément à la Loi sur les cités et villes;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Richard Boyer, appuyé par monsieur le conseiller André McNicoll et il est résolu :

QUE soit adopté le projet de règlement numéro 198-2013 intitulé « Règlement de lotissement » abrogeant et remplaçant le règlement numéro 058-2003 intitulé « Règlement concernant le lotissement sur le territoire de la Ville de Brownsburg-Chatham » actuellement en vigueur.

QUE le projet de règlement numéro 198-2013 fait partie intégrante du procès-verbal comme s'il était ici au long reproduit.

Adoptée à l'unanimité

MOTION

UN AVIS DE MOTION EST, PAR LA PRÉSENTE, DONNÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER SERGE RIENDEAU QU'UN RÈGLEMENT PORTANT LE NUMÉRO 199-2013 INTITULÉ « RÈGLEMENT DE CONSTRUCTION » SERA PRÉSENTÉ AU COURS DE LA PROCHAINE SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL OU LORS D'UNE SÉANCE SUBSÉQUENTE. CE RÈGLEMENT A POUR EFFET D'ABROGER LE RÈGLEMENT NUMÉRO 057-2003 INTITULÉ « RÈGLEMENT CONCERNANT LA CONSTRUCTION SUR LE TERRITOIRE DE LA VILLE DE BROWNSBURG-CHATHAM ». UNE DISPENSE DE LECTURE EST DEMANDÉE LORS DE L'ADOPTION DUDIT RÈGLEMENT.

13-03-76

ADOPTION DU PROJET DE REGLEMENT NUMERO 199-2013 « REGLEMENT DE CONSTRUCTION »

ATTENDU QUE le schéma d'aménagement et de développement révisé (SADR) de la MRC d'Argenteuil est entrée en vigueur le 1^{er} juin 2009;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 59 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, la municipalité doit adopter tout règlement de concordance dans les deux ans qui suivent l'entrée en vigueur du schéma révisé;

Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham

ATTENDU QUE le ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (MAMROT) a accordé un délai à la Ville pour adopter tout règlement de concordance en vue d'assurer la conformité au schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC d'Argenteuil;

ATTENDU QUE tous les conseillers déclarent avoir lu le projet de règlement et renoncent à sa lecture;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné par monsieur le conseiller Serge Riendeau à la séance du 4 mars 2013 conformément à la Loi sur les cités et villes;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Richard Boyer, appuyé par monsieur le conseiller André McNicoll et il est résolu :

QUE soit adopté le projet de règlement numéro 199-2013 intitulé « Règlement de construction » abrogeant et remplaçant le règlement numéro 057-2003 intitulé « Règlement concernant la construction sur le territoire de la Ville de Brownsburg-Chatham » actuellement en vigueur.

QUE le projet de règlement numéro 199-2013 fait partie intégrante du procès-verbal comme s'ils étaient ici au long reproduit.

Adoptée à l'unanimité

MOTION

UN AVIS DE MOTION EST, PAR LA PRÉSENTE, DONNÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER SERGE RIENDEAU QU'UN RÈGLEMENT PORTANT LE NUMÉRO 200-2013 INTITULÉ « RÈGLEMENT SUR LES PERMIS ET CERTIFICATS » SERA PRÉSENTÉ AU COURS DE LA PROCHAINE SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL OU LORS D'UNE SÉANCE SUBSÉQUENTE. CE RÈGLEMENT A POUR EFFET D'ABROGER LE RÈGLEMENT NUMÉRO 056-20013-01 INTITULÉ « RÈGLEMENT NUMÉRO 056-2003 PORTANT SUR L'ADMINISTRATION DE LA RÉGLEMENTATION D'URBANISME SUR LE TERRITOIRE DE LA VILLE DE BROWNSBURG-CHATHAM ». UNE DISPENSE DE LECTURE EST DEMANDÉE LORS DE L'ADOPTION DUDIT RÈGLEMENT.

Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham

13-03-77

ADOPTION DU PROJET DE REGLEMENT NUMERO 200-2013 « REGLEMENT SUR LES PERMIS ET CERTIFICATS »

ATTENDU QUE le schéma d'aménagement et de développement révisé (SADR) de la MRC d'Argenteuil est entrée en vigueur le 1^{er} juin 2009;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 59 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, la municipalité doit adopter tout règlement de concordance dans les deux ans qui suivent l'entrée en vigueur du schéma révisé;

ATTENDU QUE le ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (MAMROT) a accordé un délai à la Ville pour adopter tout règlement de concordance en vue d'assurer la conformité au schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC d'Argenteuil;

ATTENDU QUE tous les conseillers déclarent avoir lu le projet de règlement et renoncent à sa lecture;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné par monsieur le conseiller Serge Riendeau à la séance du 4 mars 2013 conformément à la la Loi sur les cités et villes;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Richard Boyer, appuyé par monsieur le conseiller André McNicoll et il est résolu :

QUE soit adopté le projet de règlement numéro 200-2013 intitulé « Règlement sur les permis et certficiats » abrogeant et remplaçant le règlement numéro 056-20013-01 intitulé « Règlement numéro 056-2003 portant sur l'administration de la réglementation d'urbanisme sur le territoire de la Ville de Brownsburg-Chatham » actuellement en vigueur.

QUE le projet de règlement numéro 200-2013 fait partie intégrante du procès-verbal comme s'il était ici au long reproduit.

Adoptée à l'unanimité

MOTION

UN AVIS DE MOTION EST, PAR LA PRÉSENTE, DONNÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER SERGE RIENDEAU QU'UN RÈGLEMENT PORTANT LE NUMÉRO 201-2013 INTITULÉ « RÈGLEMENT SUR LES PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE » SERA PRÉSENTÉ AU COURS DE LA PROCHAINE SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL OU LORS D'UNE SÉANCE SUBSÉQUENTE. UNE DISPENSE DE LECTURE EST DEMANDÉE LORS DE L'ADOPTION DUDIT RÈGLEMENT

Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham

13-03-78

ADOPTION DU PROJET DE REGLEMENT NUMERO 201-2013 « REGLEMENT SUR LES PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTEGRATION ARCHITECTURALE (PIIA) »

ATTENDU QUE le schéma d'aménagement et de développement révisé (SADR) de la MRC d'Argenteuil est entrée en vigueur le 1^{er} juin 2009;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 59 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, la municipalité doit adopter tout règlement de concordance dans les deux ans qui suivent l'entrée en vigueur du schéma révisé;

ATTENDU QUE le ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (MAMROT) a accordé un délai à la Ville pour adopter tout règlement de concordance en vue d'assurer la conformité au schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC d'Argenteuil;

ATTENDU QUE tous les conseillers déclarent avoir lu le projet de règlement et renoncent à sa lecture;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné par monsieur le conseiller Serge Riendeau à la séance du 4 mars 2013 conformément à la la Loi sur les cités et villes;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Richard Boyer, appuyé par monsieur le conseiller André McNicoll et il est résolu :

QUE soit adopté le projet de règlement numéro 201-2013 intitulé « Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale ».

QUE le projet de règlement numéro 201-2013 fait partie intégrante du procès-verbal comme s'ils étaient ici au long reproduit.

Adoptée à l'unanimité

13-03-79

DEMANDE D'AUTORISATION AUPRES DE LA COMMISSION DE PROTECTION DU TERRITOIRE AGRICOLE DU QUEBEC (CPTAQ) AFIN D'AUTORISER UN USAGE AUTRE QU'AGRICOLE, SOIT L'USAGE DE CONCASSAGE ET D'AJOUTER CET USAGE A LA DECISION NUMERO 365976 POUR LA PROPRIETE SITUEE SUR LE LOT 4 423 038 DU CADASTRE DU QUEBEC, SITUEE SUR LA MONTEE HALL ET CE JUSQU'AU 1^{ER} FEVRIER 2016

CONSIDÉRANT la demande déposée par monsieur Donald Heatlie et madame Diane Perreault à la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) afin d'autoriser un usage autre qu'agricole, soit l'usage de concassage et d'ajouter cet usage à la décision numéro 365976 pour la propriété située sur le lot 4 423 038 du cadastre du Québec, situé sur la montée Hall et ce jusqu'au 1^{er} février 2013;

Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham

CONSIDÉRANT QUE la requête vise à permettre aux demandeurs de concasser la pierre présente sur le lot 4 423 038 qui est extraite à même l'extraction effectuée pour la sablière;

CONSIDÉRANT QUE le concassage sera effectué de façon saisonnière, soit sur une période de trois (3) mois par année;

CONSIDÉRANT QUE le concassage sera effectué à l'intérieur du périmètre autorisé par la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) à la décision numéro 365976;

CONSIDÉRANT QUE la propriété est située dans la zone agricole Af-152;

CONSIDÉRANT QU'il est nécessaire de faire une demande d'autorisation auprès de la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) étant donné la localisation dans la zone agricole permanente;

CONSIDÉRANT QUE le concassage sert principalement à rencontrer les normes de qualité du sable extrait de la sablière;

CONSIDÉRANT QUE le concassage se fera à l'aide d'un équipement mobile en location et qu'aucun bâtiment permanent ne sera construit;

CONSIDÉRANT QUE le délai prescrit par la commission pour la décision numéro 365976 est d'une durée de 5 ans, soit jusqu'au 1^{er} février 2016;

CONSIDÉRANT QUE le dossier sera soumis au Comité consultatif agricole (CCA) de la MRC d'Argenteuil pour approbation;

CONSIDÉRANT QUE le présent appui sera signifié également à la Commission de protection du territoire agricole du Québec conformément à l'article 58 de la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles*;

CONSIDÉRANT QUE malgré l'acceptation par résolution du projet, le propriétaire devra fournir tous les documents exigés par la réglementation;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont pris connaissance de la recommandation de madame Danielle Cyr, urbaniste et directrice du Service de l'urbanisme;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Richard Boyer, appuyé par monsieur le conseiller Louis Quevillon et il est résolu :

Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham appuie la demande d'autorisation auprès de la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) afin d'autoriser un usage autre qu'agricole, soit l'usage de concassage et d'ajouter cet usage à la décision numéro 365976 pour la propriété située sur le lot 4 423 038 du cadastre du Québec, située sur la montée Hall et ce jusqu'au 1^{er} février 2016.

Adoptée à l'unanimité

TRAVAUX PUBLICS (Équipements et infrastructures (hygiène du milieu))

13-03-80

AUTORISATION A PAYER LE DECOMPTE #9 FINAL DE « LES CONSTRUCTIONS CJRB INC. » POUR LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE NOUVELLES CONDUITES D'AQUEDUC ET D'EGOUT DOMESTIQUES ET REFECTION DE LA CHAUSSEE, SUR LA RUE SAINT-JOSEPH ET ACCEPTATION FINALE DES TRAVAUX INCLUANT LA DERNIERE COUCHE D'ASPHALTE

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont pris connaissance du certificat de paiement #9 final de la firme « *Leroux, Beaudoin, Hurens & Associés Inc.* » pour les travaux effectués dans le cadre de la construction de nouvelles conduites d'aqueduc et d'égout domestiques et réfection de la chaussée sur la rue Saint-Joseph incluant la dernière couche d'asphalte;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont également pris connaissance des recommandations de la firme « *Leroux, Beaudoin, Hurens & Associés Inc.* » pour l'acceptation finale des travaux incluant la dernière couche de pavage;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont pris connaissance du rapport de service de la Directrice du Service des travaux publics, madame Sonja Lauzon, ainsi que de ses recommandations ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Richard Boyer, appuyé par monsieur le conseiller André McNicoll et il est résolu :

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham autorise le paiement du décompte finale de « *Les Constructions CJRB Inc.* », au montant de 7 859,16 \$, incluant toutes les taxes applicables, pour les travaux effectués dans le cadre de la construction de nouvelles conduites d'aqueduc et d'égout domestiques et de la réfection de la chaussée sur la rue Saint-Joseph incluant la dernière couche de pavage;

QUE le montant de cette dépense est payé à même le règlement d'emprunt numéro 152-2009 décrétant des travaux d'aqueduc, d'égout, de rue, de bordures et de trottoirs sur la rue St-Joseph et décrétant une dépense et un emprunt n'excédant pas 3 319 700 \$ à ses fins.

Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham

QUE le présent paiement est conditionnel à la remise, par l'entrepreneur, « *Les Constructions CJRB Inc.* », des quittances finales auprès de la Ville de Brownsburg-Chatham.

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham procède à l'acceptation finale des travaux, incluant la dernière couche de pavage, effectués dans le cadre de la construction de nouvelles conduites d'aqueduc et d'égout domestiques et de la réfection de la chaussée sur la rue Saint-Joseph.

Monsieur le conseiller Louis Quevillon demande le vote.

Pour :

Madame la conseillère Paule Blain Clotteau,
Monsieur le conseiller André McNicoll,
Monsieur le conseiller Richard Boyer, et
Monsieur le conseiller Serge Riendeau

Contre :

Monsieur le conseiller Louis Quevillon

Adoptée à la majorité

13-03-81

RESULTAT D'APPEL D'OFFRES PUBLIC – HONORAIRES PROFESSIONNELS – SERVICES POUR L'AGRANDISSEMENT DE LA MARINA DU CAMPING MUNICIPAL, SITUEE AU 457, ROUTE DES OUTAOUAIS – OCTROI DE MANDAT

CONSIDÉRANT QU'un processus d'appel d'offres public a été effectué au cours du mois de février 2013;

CONSIDÉRANT QUE le processus s'est fait sous forme d'appel d'offres public avec indicateurs de performance puisqu'il s'agit d'honoraires professionnels;

CONSIDÉRANT QU'une seule entreprise dans le domaine visé par l'appel d'offres a soumis un prix;

CONSIDÉRANT QUE la Loi, permet d'ouvrir l'enveloppe de proposition financière, lorsqu'une seule proposition est reçue et que l'analyse préliminaire faite par le Comité d'analyse, dévoile la conformité du soumissionnaire au niveau du pointage attribué, à savoir :

Filiatrault, McNeil & Associés inc. :

Pointage	23,14
Montant :	57 487,50 \$ (toutes taxes incluses)

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont pris connaissance du rapport de service de la Directrice du Service des travaux publics, madame Sonja Lauzon, ainsi que de ses recommandations ;

Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Louis Quevillon, appuyé par monsieur le conseiller André McNicoll et il est résolu :

QUE le Conseil de la Ville de Brownsburg-Chatham, approuve et mandate le seul soumissionnaire conforme, pour les honoraires professionnels pour l'agrandissement d'une marina existante, « *Filiatrault, McNeil & Associés inc.* », au montant de 57 487,50 \$, toutes taxes incluses pour les étapes décrites dans le devis.

Adoptée à l'unanimité

SIGNALISATION ROUTIÈRE POUR LE SAINT MONASTÈRE VIERGE MARIE LA CONSOLATRICE - 827 CHEMIN DE LA CARRIÈRE

Ce point est reporté à une séance ultérieure du Conseil municipal.

13-03-82

RESULTATS D'APPEL D'OFFRES PUBLIC POUR LES SERVICES DE ROUTE DE RINÇAGE UNIDIRECTIONNEL ET INSPECTION DES BORNES INCENDIES 2013 – OCTROI DE MANDAT

CONSIDÉRANT QUE les travaux reliés à la route de rinçage unidirectionnel et l'inspection des vannes et des bornes fontaines est une dépense récurrente annuelle;

CONSIDÉRANT QUE ce type de travail est effectué afin de nettoyer les conduites d'aqueduc afin de prolonger leur durée de vie et aussi permet une meilleure qualité de l'eau potable distribuée;

CONSIDÉRANT QUE quatre (4) entreprises spécialisées dans le domaine ont soumis des offres, à savoir :

Entreprises	Route de rinçage	Inspection B/F	Inspection vannes	Total taxes incluses
Nordikeau	7 806,80 \$	6 953,69 \$	15 521,63 \$	30 282,12 \$
Simo	17 384,22 \$	7 726,32 \$	14 486,85 \$	39 597,39 \$
Aqua Data	8 839,40 \$	5 942,40 \$	7 934,05 \$	22 715,85 \$
Hydra Spec	8 243,41 \$	5 172,73 \$	5 577,44 \$	18 993,58 \$

CONSIDÉRANT QUE suite à l'analyse des offres, toutes les propositions se sont avérées conformes;

CONSIDÉRANT QUE le budget relié à la dépense de la route de rinçage est prévu au budget d'opération 2013;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont pris connaissance du rapport de service de la Directrice du Service des travaux publics, madame Sonja Lauzon, ainsi que de ses recommandations ;

Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Richard Boyer, appuyé par monsieur le conseiller Serge Riendeau et il est résolu :

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham autorise la dépense de la route de rinçage, de l'inspection des bornes incendie et des vannes, pour l'année 2013, auprès du plus bas soumissionnaire conforme, « *Hydra Spec* », pour un montant total, incluant toutes les taxes applicables, de 18 993,58 \$.

Adoptée à l'unanimité

13-03-83

RESULTATS OUVERTURE DE SOUMISSIONS PAR INVITATIONS POUR LA FOURNITURE DE VETEMENTS DE TRAVAIL POUR LES EMPLOYES COLS-BLEUS DE LA VILLE DE BROWNSBURG-CHATHAM POUR L'ANNEE 2013 – AUTORISATION D'ACHAT

CONSIDÉRANT QU'un processus de demande de soumission par invitations a eu lieu pour obtenir des prix pour les vêtements pour les employés cols bleus de la Ville de Brownsburg-Chatham pour l'année 2013, et ce, tel que requis par la convention collective;

CONSIDÉRANT QUE trois entreprises locales ont été invitées à soumissionner;

CONSIDÉRANT QU'une d'entre-elle s'est désistée et qu'une autre n'a pas répondu;

CONSIDÉRANT les résultats de la soumission par invitations pour la fourniture de vêtements de travail pour les employés cols bleus de la Ville de Brownsburg-Chatham pour l'année 2013, à savoir :

« *J.B. DIXON* »;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont pris connaissance du rapport de service de la Directrice du Service des travaux publics, madame Sonja Lauzon, ainsi que de ses recommandations ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Richard Boyer, appuyé par monsieur le conseiller Louis Quevillon et il est résolu :

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham retienne l'unique soumission conforme pour la fourniture de vêtements de travail pour les employés cols bleus de la Ville de Brownsburg-Chatham pour l'année 2013, soit « *J.B. DIXON* ».

Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham

Monsieur le conseiller Serge Riendeau demande le vote.

Pour :

Madame la conseillère Paule Blain Clotteau,
Monsieur le conseiller Richard Boyer,
Monsieur le conseiller Louis Quevillon, et
Monsieur le conseiller André McNicoll

Contre :

Monsieur le conseiller Serge Riendeau.

Adoptée à la majorité

13-03-84

RESULTATS DE L'APPEL D'OFFRES PUBLIC POUR LA FOURNITURE, LA LIVRAISON ET L'EPANDAGE DE CHLORURE DE CALCIUM LIQUIDE OU DE MAGNESIUM LIQUIDE POUR L'ANNEE 2013 – AUTORISATION DES TRAVAUX ET OCTROI DU MANDAT

CONSIDÉRANT un processus d'appel d'offres public a été effectué;

CONSIDÉRANT QUE trois (3) entreprises spécialisées dans le domaine de l'abat-poussière ont soumis un prix, à savoir :

« *Somavrac C.C.* » – Chlorure de calcium –
34 492,50 \$, toutes taxes incluses

« *Les Entreprises Bourget* » – Chlorure de calcium –
35 843,46 \$, toutes taxes incluses

« *Multi-Routes inc.* » –
- Chlorure de magnésium 34 348,78 \$, toutes taxes incluses
- Chlorure de calcium 37 941,75 \$, toutes taxes incluses

CONSIDÉRANT les résultats conformes des soumissions reçues pour la fourniture, la livraison et l'épandage de chlorure de calcium liquide ou de magnésium liquide pour l'année 2013;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont pris connaissance du rapport de service de la Directrice du Service des travaux publics, madame Sonja Lauzon, ainsi que de ses recommandations ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Serge Riendeau, appuyé par monsieur le conseiller Richard Boyer et il est résolu :

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham retienne la plus basse soumission conforme pour la fourniture, la livraison et l'épandage de chlorure de magnésium liquide pour l'année 2013, soit, « *Multi-Routes inc.* », pour un montant de 34 348,78 \$, incluant toutes les taxes applicables équivalant à 125 000 litres.

Adoptée à l'unanimité

Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham

13-03-85

RESULTATS D'APPEL D'OFFRES PUBLIC POUR L'ACHAT OU LA LOCATION DE VEHICULES POUR DIVERS SERVICES DE LA VILLE DE BROWNSBURG- CHATHAM – AUTORISATION D'ACHAT

CONSIDÉRANT l'appel d'offres public pour l'achat ou la location de véhicules pour le Service des travaux publics et le Service de l'urbanisme;

CONSIDÉRANT que plusieurs soumissionnaires ont présentés une offre pour le projet;

CONSIDÉRANT qu'un seul soumissionnaire s'est avéré non conforme;

CONSIDÉRANT que suite à l'analyse, l'option location n'a pas été retenue puisque que les taux de financement sont moins avantageux que de financer les achats à même le fonds de roulement de la Ville;

CONSIDÉRANT les résultats de prix d'achat, toutes taxes incluses, pour le véhicule utilitaire pour les besoins du Service de l'urbanisme; à savoir :

P. E. Boisvert Auto	Les Sommets	Les Sommets	Lasalle Chrysler	Desrosiers Ford
Boucherville	Mont- Tremblant	Mont- Tremblant	Ville Lasalle	Lachute
Ford Escape 2013	Chevrolet Équinox LS 2013	Chevrolet Trax 2013	Jeep Patriot North 2014	Ford Escape SE 2013
30 167,14 \$	30 905,28 \$	28 818,48 \$	25 586,54 \$	29 927,99 \$

CONSIDÉRANT les résultats de prix d'achat, toutes taxes incluses, pour le véhicule de type camionnette pour les besoins du Service des travaux publics; à savoir :

P. E. Boisvert Auto	Les Sommets	Lasalle Ford	Desrosiers Ford
Boucherville	Mont-Tremblant	Ville Lasalle	Lachute
F-150 XL 2013	Chevrolet Silverado LT ou Sierra SLE 2013	Ford F-150 cab. Double 2013	F-150 XLT 2013
34 592,53 \$	38 010,74 \$	35 067,38 \$	35 181,20 \$

CONSIDÉRANT que l'achat de véhicules de type camionnette et véhicule utilitaire faisait parti du programme triennal d'immobilisation 2013-2015;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont pris connaissance du rapport de service de la Directrice du Service des travaux publics, madame Sonja Lauzon, ainsi que de ses recommandations ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Richard Boyer, appuyé par monsieur le conseiller Louis Quevillon et il est résolu :

Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham autorise l'achat du véhicule de type utilitaire auprès du plus bas soumissionnaire conforme de sa catégorie, soit « *Lasalle Chrysler* », au montant, toutes taxes incluses de 25 586,54 \$;

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham autorise l'achat du véhicule de type camionnette auprès du plus bas soumissionnaire conforme de sa catégorie, soit « *P.E. Boisvert Auto* », au montant, toutes taxes incluses de 34 592,53 \$;

QUE lors de la réception desdits véhicules; ces derniers soient lettrés dès que possible afin de les identifier à l'effigie de la Ville de Brownsburg-Chatham.

QUE cette dépense sera payée à même le Fonds de roulement et remboursé à ce même fonds sur une période de cinq (5) ans.

Adoptée à l'unanimité

13-03-86

DEMANDE D'AUTORISATION DE MADAME KC MCLEAN D'AOUT POUR CIRCULER SUR LE TERRITOIRE DE LA VILLE DE BROWNSBURG-CHATHAM ENTRE LES DATES DU 29 AVRIL AU 2 MAI 2013

CONSIDÉRANT la demande de Madame KC McLean D'Août pour l'organisation d'une marche de femmes, entre le 29 avril et le 2 mai prochain, afin de sensibiliser le public contre l'abus fait aux femmes et aux enfants;

CONSIDÉRANT QUE les participantes un groupe de 25 femmes, parcourront la route du Canton (148) (allé simple), d'un bout à l'autre du territoire de la Ville de Brownsburg-Chatham;

CONSIDÉRANT QUE l'équipe de coordination de la marche s'occupera de la logistique au niveau des participantes afin d'assurer leur sécurité;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont pris connaissance du rapport de service de la Directrice du Service des travaux publics, madame Sonja Lauzon, ainsi que de ses recommandations ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller André McNicoll, appuyé par madame la conseillère Paule Blain Clotteau et il est résolu :

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham autorise la requête de Madame KC McLean D'Août à emprunter la route du Canton (148), selon les descriptifs déjà fourni, et aux conditions suivantes :

Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham

Preuve d'assurances responsabilité de 2 000 000 \$ pour la durée de l'événement, la Ville de Brownsburg-Chatham devant être identifiée comme co-assurée. De plus, la preuve d'assurances devra être liée à une clause d'avis annulation de 30 jours;

Tout aménagement devra être approuvé par les responsables de la Ville (affiches, indicateurs et autres);

L'équipe de coordination de la marche devra assurer la sécurité des participantes;

L'équipe de coordination de la marche devra également, le cas échéant, obtenir l'approbation du ministère des Transports du Québec (MTQ) pour les routes provinciales;

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham demande aux organisateurs de s'assurer que des normes de sécurité sévères encadrent la tenue de cet événement et qu'il y ait une présence policière.

Adoptée à l'unanimité

13-03-87

RESULTATS OUVERTURE DE SOUMISSION - AGRANDISSEMENT DE LA RESERVE D'EAU POTABLE - HONORAIRES PROFESSIONNELS

CONSIDÉRANT le processus d'appel d'offres public effectué par le biais du système d'appel d'offres reconnu par les paliers gouvernementaux; Système électronique d'appel d'offres (SEAO);

CONSIDÉRANT QUE les soumissions ont été évaluées par un comité d'analyse afin d'en assurer la conformité;

CONSIDÉRANT les résultats conformes obtenus, sous forme de pointage, à savoir :

Beudoin, Hurens et Associés	11,1462
Cima +	13,7381
Génivar	9,6376

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont pris connaissance du rapport de service de la Directrice du Service des travaux publics, madame Sonja Lauzon, ainsi que de ses recommandations ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Louis Quevillon, appuyé par monsieur le conseiller Serge Riendeau et il est résolu :

Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham autorise l'octroi de mandat pour les services professionnels pour la préparation des plans et devis pour l'agrandissement de la réserve d'eau potable, selon les clauses du devis, et ce, auprès de la firme d'ingénieur conforme, ayant obtenu le meilleur pointage, soit : « Cima + », pour un montant de 101 178,00 \$, toutes taxes applicables incluses;

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham autorise Monsieur René Tousignant, directeur général et trésorier à signer, pour et au nom de la ville, tous les documents nécessaires à la prise d'effet du contrat relatif des services professionnels pour la préparation des plans et devis pour ledit projet.

QUE les dépenses associées à ce projet soit payable à même le Règlement d'emprunt numéro 189-2012.

Adoptée à l'unanimité

INTERVENTION DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL

Monsieur le Maire présente les exploitants de la Ferme « *Champ qui Chante* », à savoir ;

Mesdames Elisabeth Hellers, Jenna Jacob et Heather Elliott.

2^{IÈME} PÉRIODE DE QUESTIONS

De 19h42 à 19h59 des contribuables posent des questions sur différents dossiers et monsieur le Maire, Georges Dinel, leur répond.

13-03-88

LEVÉE DE LA SEANCE ORDINAIRE

À 20h00, il est proposé par monsieur le conseiller Richard Boyer, appuyé par monsieur le conseiller Louis Quevillon, et il est résolu :

QUE la présente séance soit levée.

Adoptée à l'unanimité

Georges Dinel
Maire

René Tousignant, MAP
Directeur général, greffier et
trésorier